



Règlement intérieur Générations Roller

Voté en comité directeur le 18/10/2018

L'association Générations Roller est dirigée par un Comité Directeur et un bureau élus qui définissent la politique de l'association et fixent les règles de fonctionnement.

La prise d'adhésion via la plateforme HelloAsso ou le bulletin d'adhésion vaut acceptation et adhésion des statuts en vigueur et du présent règlement intérieur.

Activités de Générations Roller

Générations Roller est une association pour la promotion du roller et du skateboard à Lyon. Ses deux activités principales sont :

- l'organisation de randonnées roller urbaines hebdomadaires, tous les vendredis soir au départ de la Place Bellecour
- l'organisation d'un événement annuel, le Lugdunum Roller Contest au mois de Septembre de chaque année pour réunir plusieurs disciplines de la Fédération Française de Roller & Skateboard, autour d'initiation, de loisir et de compétition.

Saison / Adhérents / Cotisation

La saison d'adhésion pour la saison 2018-2019 s'étend du 1er septembre 2018 au 30 septembre 2019

La saison d'adhésion pour la saison 2019-2020 s'étendra du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020

La cotisation annuelle est fixée à 25 euros pour la saison 2018-2019.

La cotisation annuelle pour les enfants mineurs de moins de 18 ans et les étudiants (sur présentation d'un justificatif valide de moins d'un an) est fixée à 20 euros pour la saison 2018-2019.

Il n'y a pas de prorata en fonction de la date d'adhésion pour l'année en cours.

L'association accepte le règlement de la cotisation par espèces, chèques, cartes bancaires et chèques vacances.

Comptes

L'exercice comptable pour l'année 2017-2018 s'étend du 1er Juillet 2017 au 30 septembre 2018

L'exercice comptable pour l'année 2018-2019 s'étend du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019

L'exercice comptable pour l'année 2019-2020 s'étendra du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2018

Assemblée Générale

Elle aura lieu au mois d'octobre à chaque début de saison

Licenciés

L'association est affiliée à la Fédération Française de Roller & Skateboard et propose à ses adhérents de se licencier via l'association pour la somme de 40 euros.

Les licences peuvent être prises pour les disciplines suivantes : course, randonnée, skateboard.

Randonnée Roller

La randonnée est une activité gratuite proposée à tout public et qui se pratique sous la responsabilité de chacun.

Les participants s'engagent à respecter les règles de sécurité données par l'encadrement de la randonnée (disponibles sur le site internet).



La randonnée est accessible aux enfants à partir de 6 ans (et en âge de patiner de manière autonome) sous la responsabilité d'un représentant légal présent dans la randonnée avec l'enfant.

La randonnée est ouverte aux rollers en ligne & quad ainsi qu'aux skateboards et longboards.

Les trottinettes (classiques et électriques), overboards, skates électriques et vélos sont interdits.

Les poussettes sportives peuvent être autorisées sur certaines randonnées spéciales organisées par l'association et sur validation du Comité Directeur.

Le port du casque et des protections est fortement recommandé pour participer à la randonnée.

L'encadrement de la randonnée peut demander à tout randonneur de quitter le cortège s'il estime qu'il n'est pas en mesure de suivre le rythme ou qu'il peut présenter un danger pour lui même ou les autres randonneurs en cas de manque d'expérience.

L'encadrement de la randonnée peut expulser un randonneur du cortège pour non respect des consignes de sécurité données par l'encadrement.

L'alcool est interdit dans le cortège de la randonnée. Toute personne en état d'ivresse peut se faire expulser du cortège par l'encadrement.

Encadrement de la randonnée Roller

Pour faire parti de l'encadrement de la randonnée, il faut :

- être adhérent à l'association
- porter obligatoirement un casque
- avoir au minimum 18 ans
- avoir un bon niveau en roller, savoir freiner et s'arrêter en urgence (l'encadrement en place pourra juger si un randonneur est apte à devenir encadrant)
- suivre les règles de la "Charte du Signaleur" en vigueur

Être bénévole au sein de l'association

Pour participer aux activités récurrentes de Générations Roller en tant que bénévole (encadrement de la randonnée / comité d'organisation du Lugdunum Roller Contest), il faut être adhérent à l'association.

Désignation des bénévoles responsables

Toute personne souhaitant s'investir dans un poste régulier concernant l'association (gestion de la randonnée, comité d'organisation du Lugdunum Roller Contest) présentera sa candidature et devra être coopté par le Comité Directeur.

Matériel

Les bénévoles s'engagent à respecter et prendre soin du matériel mis à disposition par l'association que ce soit pour la randonnée (talkies, mégaphone, gilets...) ou les autres activités (matériel du Lugdunum Roller Contest ou autre matériels prêtés ou loués par l'association).

Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le Comité Directeur.

